

Il me semble plutôt étrange que le gouvernement canadien n'ait été ni averti ni consulté par les États-Unis, sur une question aussi vitale pour ses intérêts. Aucun doute là-dessus. D'après le hansard du 17 mars, à la page 6684, le premier ministre (M. Trudeau) a répondu à ma question en ces termes:

Non, monsieur l'Orateur. Nous avons été avisés de la décision, mais il n'y a eu aucune consultation qui aurait pu aboutir à un changement de décision.

A la page 6689 du hansard du même jour, on peut lire une question adressée au secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. Sharp) et la réponse du ministre. Le député de Prince Albert (M. Diefenbaker) avait demandé des renseignements semblables. Il disait:

... le ministre dirait-il quand... les États-Unis lui ont fait part pour la première fois de leur décision à cet égard?

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a répondu:

Monsieur l'Orateur, on nous a prévenus de la décision immédiatement avant de l'annoncer.

Bien des Canadiens sentiront comme moi qu'à titre de voisins et d'amis des États-Unis, avec 4,000 ou 5,000 milles de frontière commune non gardée, nous avons droit à un meilleur traitement. Le Canada n'est pas une république de bananes. Nous voulons être amis et voisins, mais pas vassaux.

L'hon. M. Sharp: Alliés aussi.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Nous sommes alliés, le ministre le sait, au sein du NORAD et de l'OTAN.

L'hon. M. Sharp: Êtes-vous en faveur de ces organismes?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Oui, et j'espère que le ministre nous donnera son opinion quand il prendra la parole.

L'hon. M. Sharp: Les approuvez-vous?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Oui, je les approuve. Je prétends que nous sommes des alliés et je demanderais au ministre, lorsqu'il prendra la parole, et j'espère qu'il le fera, de nous dire s'il accepte que les Canadiens ne soient que de simples vassaux et que les États-Unis puissent décider d'utiliser notre espace aérien sans consultations ou pourparlers préalables.

L'hon. M. Sharp: J'en conclus que l'honorable représentant est en faveur du NORAD et de l'OTAN.

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): Nous avons certes le droit de nous préoccuper de cette décision américaine étant donné que le territoire canadien est en cause. Je le répète, les bases de missiles doivent protéger les bases «minuteman». Certaines d'entre elles seront peu éloignées de la frontière canadienne. Elle seront protégées par des engins Spartan d'une portée maximale de 400 milles. Tout semble indiquer que les interceptions auront lieu au-dessus du territoire canadien. Je conviens que notre préoccupation primordiale n'est pas simplement le lieu d'interception de missiles par d'autres. Notre préoccupation primordiale est de prévenir l'escalade nucléaire et une guerre atomique.

Certes lorsque le gouvernement prévoit de propos délibéré un système ABM se fondant sur l'interception d'engins balistiques au-dessus d'un territoire voisin, le moindre qu'il puisse faire c'est de consulter le voisin avant de prendre une décision.

Une voix: Qui va mettre ces engins à feu?

M. Douglas (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles): A-t-on consulté le gouvernement canadien? Nous avons demandé au secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'il y avait eu des entretiens et si le lancement de missiles américains au-dessus du territoire canadien avait été permis ou approuvé. Tout ce que le ministre a répondu c'est que des pourparlers se poursuivent depuis des années. Telle n'est pas la question. Voici ce que nous voulions savoir: y a-t-il eu des entretiens au sujet de la protection que constitue le système ABM? Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a cité le communiqué conjoint du Département de la défense et du Département d'État des États-Unis, et j'en donne lecture:

● (8.20 p.m.)

Nous discutons continûment avec les Canadiens de sujets semblables. Diverses questions relatives aux engins antiengins font l'objet d'études...

Je souligne ces mots.

... font l'objet d'études conjointes avec les Canadiens. Comme on étudie ces questions, il ne conviendrait pas d'entrer dans les détails en ce moment.

Le ministre devrait nous dire si, à l'heure actuelle, des pourparlers sont en cours concernant cette protection que propose le système ABM.

L'hon. M. Sharp: Vous le voulez vraiment?